

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION PLENIERE  
Mercredi 9 mars 2016

Présents

Mme THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau, Conseillère Communautaire Agglomération Côte Basque Adour et Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

M. VEPIERRE - Secrétaire Général Sous-préfecture Bayonne

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional d'Aquitaine

M. STRULLU - Elu, CCI Bayonne Pays Basque

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

Mme GUILLEMIN - Ville d'Anglet, Technicienne Environnement

M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine

M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire, Communauté de Communes du Seignanx

M. PAIRAULT - Chef de Division, DREAL AQUITAINE

M. LANUSSE - Département 64, Chargé de mission direction Environnement

M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne

M. SALDUCCI - Conseiller municipal délégué, Ville de Bayonne

M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64

Mme DULIN - ARS DT64

M. DEVANT - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION

M. DUMUR - AIR LIQUIDE

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. DULAU - Administrateur, ADALA

M. LAMARQUE - Administratrice, ADALA

M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France

M. LUSSON Fabien - Direction, TIMAC AGRO

M. PARRENO Gérald - Directeur, MAISICA

M. GEISLER - Chef de Groupement, SDIS 64

M. PACHON - Président, CADE

M. SEMELIN - Membre CA, SEPANSO 40

Mme DELAVENNE - IDEAL

Mme BAREILLE - Chargée de mission SAGE Adour aval, Institution Adour

M. DE RECY - CCI Bayonne Pays Basque

M. RIHOUEY - Ingénieur Conseil, CASAGEC

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Documents en ligne :

Présentation de la réunion

Demande d'autorisation de dragage-2016

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

## Ouverture de la séance

**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**  
*Présentation en ligne - Présentation Réunion*

### Ordre du jour de la plénière :

- Information sur l'enquête publique en cours : « Renouvellement de l'autorisation du dragage d'entretien du port de Bayonne et des immersions afférentes sur le territoire des communes d'Anglet, Bayonne, Boucau (64) et TARNOS (40) » - CCI Bayonne Pays Basque
- Etude de zone  
Rappel des travaux réalisés et résultats obtenus  
Proposition du cahier des charges pour les phases 3, 4 et 5  
Présentation des modalités de la mise en concurrence  
Vote en vue du lancement
- Questions diverses

## **Renouvellement de l'autorisation du dragage d'entretien du port de Bayonne et des immersions afférentes**

Thomas DE RECY - CCI BPB  
Didier RIHOUEY - CASAGEC

Présentation: [Demande d'autorisation de dragage.pptx](#)

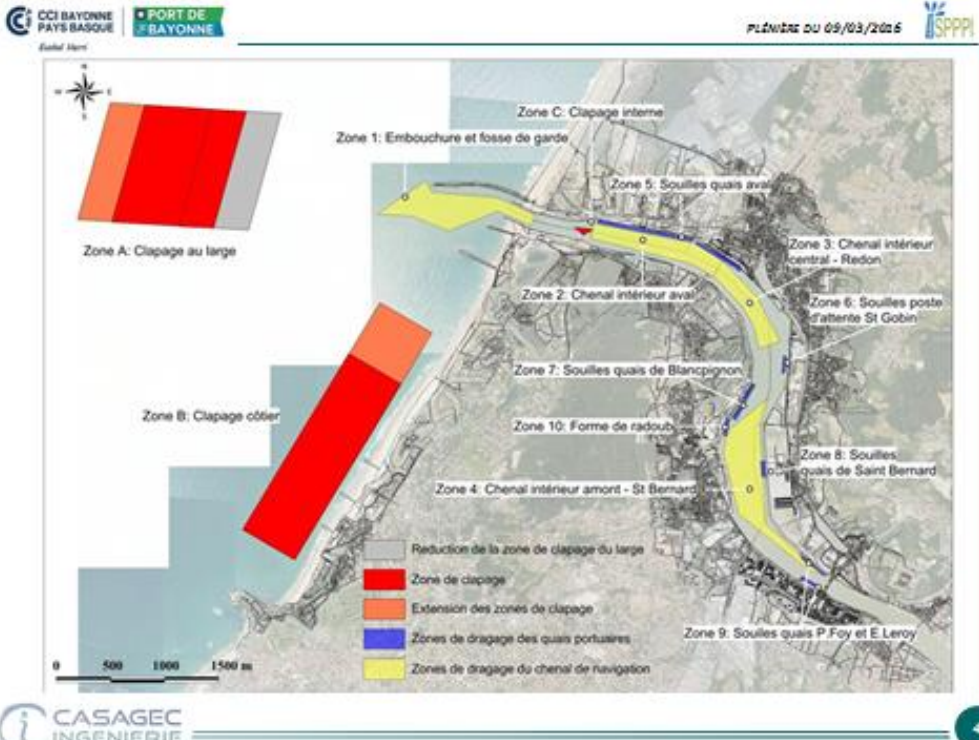
## CONTEXTE GÉNÉRAL

- ❖ **FIN DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°04/EAU/24** AUTORISANT LA CCI BPB À RÉALISER LES OPÉRATIONS DE DRAGAGES DE MAINTIEN DES PROFONDEURS DU PORT DE BAYONNE
- ❖ ENGAGEMENT DE LA CCI BPB, COURANT 2012, DANS UNE DÉMARCHÉ DE DEMANDE D'UNE NOUVELLE AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (ARTICLES L. 214-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).
- ❖ LE DRAGAGE DU PORT DE BAYONNE DOIT RÉPONDRE SUR LA PÉRIODE 2015-2025 À DEUX ENJEUX ESSENTIELS:
  - GARANTIR LES COTES MINIMALES D'EXPLOITATION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE (ACCUEIL NAVIRES DE 20 000 TONNES)
  - PARTICIPER AU MAINTIEN DU TRAIT DE CÔTE DEVANT LES PAGES D'ANGLET
- ❖ ACQUISITION DE LA DRAGUE À POSTE HONDARRA PAR LA CCI BPB



## EVOLUTION DES MODES DE DRAGAGE

	Arrêté 2004 -2014	Nouvel arrêté 2015- 2025
Volumes dragués	950 000 m <sup>3</sup> /an dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 750 000 m<sup>3</sup> de sables (embouchure + fosse de garde)</li> <li>• 200 000 m<sup>3</sup> de sables et de vases (souilles + chenaux internes)</li> </ul>	1 025 000 m <sup>3</sup> /an dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 000 m<sup>3</sup> de sables (embouchure + fosse de garde)</li> <li>• 525 000 m<sup>3</sup> de sables et de vases (souilles + chenaux internes)</li> </ul>
Zones de dragage	9 zones	10 zones (ajout forme de Radoub)
Mode de dragage	2 campagnes par an (marché public)	Dragage potentiel « toute l'année » entre septembre et juin inclus
Moyen de dragage	Drague Aspiratrice en Marche (DAM) Drague à Benne (DAB)	Drague mixte Hondarra (élinde / benne)



CASAGEC INGENIERIE

4



EVOLUTION DES MODES D'IMMERSION

	Arrêté 2004 -2014	Nouvel arrêté 2015- 2025
Zones d'immersion	A: Zone de large B: Zone côtière C: Zone interne	A: Extension vers l'Ouest et suppression partie Est B: Extension vers le Nord-Est C: Idem arrêté précédent
Produits immergés	A: Sables + vases B: Sables de l'embouchure C: Sables + vases	A et B: Idem arrêté précédent C: sédiments du chenal et de la souille Saint-Bernard (Zones 4 et 8)



CASAGEC INGENIERIE

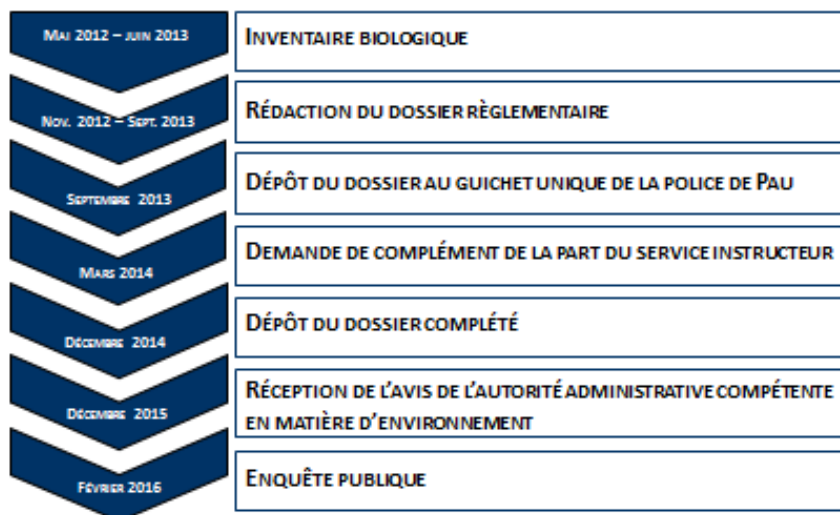
5

**EVOLUTION DES MODES D'IMMERSION**

	Arrêté 2004-2014	Nouvel arrêté 2015-2025
Modes immersion Zone A	-	4 casiers principaux divisés en 4 sous-casiers - Casiers à l'Est : matériaux à dominance sableuses - Casiers à l'Ouest matériaux à dominance vaseuses  Clapages alternatifs sur chacun des casiers et sous-casiers
Modes immersion Zone B	En moyenne 234 000 m3 de sable dragué à l'embouchure sur les 5 dernières années	400 000 m3 de sable dragué à l'embouchure dans la limite des besoins pour l'entretien du chenal
Modes immersion Zone C	Courant de jusant établi  Déblais constitués de vases de St Bernard uniquement (sable et sable-vasard exclus)  Impossibilité de claper à l'extérieur du port (conditions de mer)	Hs > 2,0m  Courant de jusant établi  Volume max: 50 000 m³/an  Calendrier d'utilisation spécifique

**DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE POUR L'OBTENTION DU NOUVEL ARRÊTÉ**

→ DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, INCLUANT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000. (Coût 300 000 €)







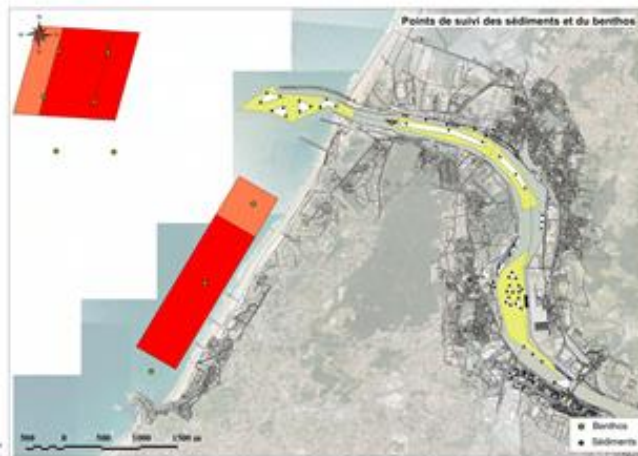
MESURES POUR ÉVITER OU RÉDUIRE LES INCIDENCES

- ❖ STRATÉGIE D'IMMERSION DES SÉDIMENTS
  - FAVORISER PROCESSUS DE RECOLONISATION : HOMOGENÉISATION DE LA NATURE DES DÉPÔTS ET ALTERNANCE DES CASIERS DE DÉPÔT
  - LIMITER FORMATION DE HAUT-FONDS
  - LIMITER AU MAXIMUM LES CLAPAGES EN ZONE INTERNE
  
- ❖ PROCESSUS DE CONTRÔLE RÉGULIER DE LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS
  - COMMUNICATION/ SENSIBILISATION DES UTILISATEURS DU PORT
  - DÉFINITION D'UN NOUVEAU PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE EN ADÉQUATION AVEC LES ZONES DRAGUÉES
  
- ❖ RÉDUCTION DES VOLUMES DRAGUÉS ET VALORISATION DES SÉDIMENTS
  - OPTIMISATION DES PRATIQUES DE DRAGAGE POSSIBLE GRÂCE À LA DRAGUE HONDARRA
  - VALORISATION DES SABLES SUR LES PLAGES D'ANGLET
  - RÉFLEXION SUR LES FILIÈRES DE VALORISATION DES VASES
  
- ❖ POLLUTIONS ACCIDENTELLES
  - EQUIPEMENT DE LA DRAGUE HONDARRA AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR



SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION

- ❖ SUIVI BATHYMETRIQUE MENSUEL DES ZONES DE DRAGAGE ET SEMESTRIEL DES ZONES DE CLAPAGE
- ❖ SUIVI DE LA GRANULOMÉTRIE ET DE LA QUALITÉ CHIMIQUE DES SÉDIMENTS AU NIVEAU DE 20 STATIONS
- ❖ SUIVI DES INVERTÉBRÉS MACROBENTHIQUES SUR LES ZONES DE CLAPAGE AU NIVEAU DE 10 STATIONS



**NOUVEAU PROJET DE RECHERCHE POUR LA CCI BAYONNE – PAYS BASQUE**

- ❖ CONTRAT DE RECHERCHE D'UNE DURÉE DE 3 ANS ÉTABLI EN JANVIER 2015 ENTRE LA CCI BPB ET CASAGEC INGENIERIE
- ❖ OBJECTIF: APPRÉHENDER L'IMPACT DES DRAGAGES EN MODE ACTUALISÉ SUR LES HABITATS BENTHIQUES DE SUBSTRAT MEUBLE
  - DÉCRIRE ET ÉVALUER LES HABITATS BENTHIQUES DE SUBSTRAT MEUBLE
  - COMPRENDRE LES PROCESSUS MORPHO-SÉDIMENTAIRES ENTRANT EN JEU SUR LES ZONES DE DRAGAGE
  - APPRÉHENDER PLUS FINEMENT LES IMPACTS DES DRAGAGES SUR LA MACROFAUNE BENTHIQUE DE SUBSTRAT MEUBLE SUITE À L'ARRIVÉE DE LA DRAGUE À POSTE
  - OPTIMISER LES PLANS DE DRAGAGE
- ❖ MOYENS MIS EN ŒUVRE:
  - ANALYSES SAISONNIÈRES DES COMMUNAUTÉS MACROBENTHIQUES
  - SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES MORPHO-SÉDIMENTAIRES DES HABITATS BENTHIQUES
  - SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE DE LA QUALITÉ DU MILIEU
  - MODÉLISATION NUMÉRIQUE MORPHO-SÉDIMENTAIRE AU NIVEAU DES ZONES DE DRAGAGE



**Questions-Réponses**

- ▶ Qu'est-ce qui justifie l'arrêt des opérations en juillet-août ?

**Didier RIHOUEY**

L'activité est suspendue en lien avec les usages balnéaires et touristiques.

**Georges STRULLU**

Pas de problème à claper les sables tout au long de l'année car il n'y a pas d'impact sur la qualité des eaux de baignade. On est dans une intégration du Port dans la Ville avec le respect des demandes de la Ville d'Anglet d'éviter le clapage en période touristique.

La drague étant à demeure, il n'y a pas d'inconvénients à interrompre et à en profiter pour faire l'entretien de l'outillage avant la nouvelle saison.

- ▶ A-t-on un retour sur les impacts sur les espèces, des études sont-elles prévues, quel est le projet de bateaux de 20000T ?

**Georges STRULLU**

Le Port est calibré pour accueillir des bateaux de 20000T. Ayant l'outil sur place, ça nous permet de draguer plus régulièrement et moins profond en évitant des surdragages de façon à accueillir ces navires tout au long de l'année.

On a dépensé 300000 d'études pour le dossier de demande d'autorisation.

On a provisionné 100000€/an pour les études de suivi dans le cadre de l'arrêté de dragage.

Des activités similaires à celles qu'on développe à Bayonne existent à Bordeaux et dans d'autres ports.



**Didier RIHOUEY**

On est sur un environnement extrêmement mobile. On a déjà fait le suivi de 4 campagnes avec l'ancien mode et de 2 campagnes en mode actuel. On a donc des résultats mais on souhaite avoir plus de recul pour bien identifier les résultats relatifs aux évolutions des pratiques.

On constate une forte capacité de recolonisation.

Pour les migrateurs c'est plus difficile. Il faut pêcher avec des protocoles scientifiques. Les résultats quantifiés fiables sont très compliqués à obtenir.

**Pascal AGOSTINI**

Chaque port définit son navire de référence. Cela fait une trentaine d'année que c'est 20000T pour Bayonne et que les infrastructures sont conditionnées par ce gabarit.

- ▶ **L'ancienne drague va-t-elle encore intervenir ? Le contrat est-il rompu ? Quelle est la durée des campagnes de la drague ?**

**Georges STRULLU**

Il n'y aura plus de marché de dragage externe sauf travaux spécifiques l'exigeant.

**Thomas DE RECY**

La drague étant sur place elle peut intervenir en fonction des besoins alors qu'en effectuant les dragages par marché, les dragues à élinde intervenaient 24h/24, 7jours /7, sur des périodes allant de 30 à 45 jours deux fois par an et les dragues à godet environ 15 à 30 jours, 2 fois par an à des dates fixes ne permettant pas de choisir les conditions météo.

**Didier RIHOUEY**

Le temps effectif de dragage reste le même. Il n'est pas réparti sur les mêmes horaires simplement.

**Thomas DE RECY**

Si on cumule les campagnes de dragage à l'élinde et à la benne avec les temps de dragage, on obtient plus de jours de dragage mais une durée en heure équivalente.

**Georges STRULLU**

Il me semble que plus le panache s'étend plus la prise de saumons est importante. Les épisodes de 2014 et 2015 ont conduit à des pêches importantes.

Sur les ports de Nantes, Bordeaux et Rouen, où la turbidité est importante, on n'a pas de problèmes particuliers à ce niveau.

Il faut considérer qu'il a fallu 3 ans pour constituer le dossier et qu'on a pris en compte tous les éléments qui devaient l'être.

Nous avons dépensé 300000 d'études pour le dossier de demande d'autorisation, et 100000€/an pour les études de suivi dans le cadre de l'arrêté de dragage.

Des activités similaires à celles qu'on développe à Bayonne existent à Bordeaux, Rouen et Nantes-

**Didier RIHOUEY**

Il faut dissocier l'augmentation de turbidité des dragages et celle des clapages.

Elle est très restreinte en phase de dragage (< 1/5<sup>e</sup> de largeur du fleuve) avec retour à l'équilibre sous 15min. Cette augmentation est inférieure à celle des périodes de crues.

En phase de clapage, des modélisations ont été réalisées pour définir le retour à l'équilibre. L'emprise du panache est 50 fois inférieure aux périodes de crues et confinée à 1m.

- ▶ **Les résultats des suivis et des analyses seront-ils accessibles ?**

**Thomas DE RECY**

Ces résultats sont transmis à la Police de l'Eau. Il n'est pas prévu de les diffuser.

**Victor PACHON**

Le SPPPI ne pourrait pas y avoir accès ?

**Didier RIHOUEY**

D'autres analyses sont réalisées à la demande de l'ACBA pour s'assurer de l'innocuité des sédiments. Ces résultats sont diffusés aux associations par la Mairie d'Anglet.

**Geneviève DULIN**

On aurait souhaité une interruption du 15 mai au 30 septembre par principe de précaution.

**Georges STRULLU**

Vous vous appuyez sur quels éléments ?

**Geneviève DULIN**

Les plages d'Anglet n'ont pas une très bonne qualité.

**Georges STRULLU**

La mauvaise qualité est due à quoi ?

**Geneviève DULIN**

On souhaite connaître la bactériologie dans les sédiments.

**Georges STRULLU**

Il n'y a pas de bactériologie dans le sable. Les analyses sont faites par prise d'échantillons dans le puits de la drague par l'ACBA.

Sur la période 15 mai-30 juin et septembre, on est sur des périodes où on a besoin d'entretenir le Port. Les dragages avaient déjà lieu en septembre lors des campagnes d'automne dans le cadre du précédent arrêté.

**Geneviève DULIN**

Le bruit de fond peut avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade, sachant que les seuils ont été largement abaissés.

**Georges STRULLU**

Depuis 2010, nous avons repris les dragages à l'embouchure avec clapages côtiers qui sont suivis par des analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées par nous et par l'ACBA (prélèvements inopinés) et n'ont pas donné lieu à dépassement de seuil ni remarque.

**Victor PACHON**

Le SPPPI a conduit des campagnes de mesures de la qualité des eaux de l'Adour dont les résultats étaient médiocres.

**Georges STRULLU**

Dans la campagne de 2010, on a pu reprendre les clapages grâce aux études qui ont montré que ça ne posait pas de problèmes. Par ailleurs, il n'y a pas de lien entre la qualité de l'eau de l'Adour et le dragage.

**Thomas DE RECY**

Les analyses sont présentées à la Police de l'Eau qui autorise ou non la poursuite des dragages. Si on y est autorisé c'est donc qu'il n'y a pas de problème.

**Didier RIHOUEY**

Il n'y a pas eu au cours de 10 dernières années de dépassement de seuils.

Les résultats de l'étude montraient des problèmes sur les bioaccumulateurs (invertébrés filtreurs) mais des investigations complémentaires ont été réalisées par l'OEA montré qu'il n'y a pas d'amélioration sur les filtreurs mais pas de dépassement sur les sédiments.

Les sables dragués de l'embouchure sont les sables des plages donc pas de contamination sauf accident exceptionnel.

Pour les sédiments intérieurs, il y a des accumulations mais pas de bactériologie. On est sur un environnement très dynamique.

**Victor PACHON**

Dans les sédiments en bordure de quais, on a trouvé des contaminations.

**Thomas DE RECY**

Toutes les études sont dans le dossier qui est disponible en Mairie. Par ailleurs, il est bon de préciser que ce sont les sables qui sont clapés sur les plages et non les vases du bord des quais.

Depuis 2004, seul 3 légers dépassements du seuil N1 (en 2005 et 2007) signalés à la police de l'eau qui nous a toujours autorisé à draguer et claper.

- ▶ **Est-il prévu de faire un constat scientifique sur l'évolution du trait de côte ?**

**Didier RIHOUEY**

Les traits ont été étudiés par le BRGM. L'indicateur trait de côte à Anglet a été basé sur dire d'expert et les ouvrages sont considérés comme étant transparents.

Ils sont réactualisés régulièrement.

Concernant le suivi des plages d'Anglet, on a montré que le trait de côte ne bouge pas mais les petits fonds s'étaient abaissés lors de la période d'arrêt des clapages côtiers.

Tous les 6 mois, on fait des levés topométriques et tous les ans on fait une restitution en Mairie d'Anglet. Depuis 2010, on voit l'effet positif des clapages côtiers.

## Etude de zone

**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

**Valérie BEDERE - Animation et Logistique SPPPI Estuaire Adour**

L'étude de zone a été proposée au SPPPI en février 2012 suite à des interrogations récurrentes des collectivités qui accueillait des plaintes et des inquiétudes des riverains aux sujets des émissions portuaires.

La plénière du SPPPI de juillet 2012 a validé la conduite de cette étude.

En septembre 2013, pour faciliter le lancement des travaux, la DREAL Aquitaine a commandé en direct la réalisation des phases 1 et 2 et d'une préphase 3.

Entre temps, je me dois de rappeler que le collège Collectivités a été renouvelé dans son intégralité en mars 2014 et que j'ai été nommée Présidente du SPPPI en juillet 2014.

Lors de la plénière du 24 juin 2015, les travaux réalisés pour les phases 1 et 2 ont été présentés ainsi qu'une première ébauche de la phase 3.

Tout au cours de la conduite des travaux, plusieurs points ont fait débat au sein du Bureau du SPPPI notamment :

- le périmètre de l'EDZ qui a été souhaité élargi au départ et a dû être recentré pour des raisons de pertinence,
- Les compléments d'études en raison de données manquantes qui ont pu être complétées par la suite notamment la connaissance des émissions de COV pour DASSAULT AVIATION et le bilan des rejets pour CANOPIA,
- et enfin le budget pour la suite des travaux qui a été bâti en fonction des possibilités de chacun et qui s'élève à 116000€ TTC.

Face à ces éléments, le bureau du SPPPI a souhaité s'appuyer sur une analyse complémentaire INERIS notamment pour cibler les campagnes de mesures indispensables à l'aboutissement de l'étude.

Pour avancer plus vite dans la mise en place des phases suivantes, la DREAL a proposé la mise en place COTECH, équipe réduite qui a été chargée de la rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières de la consultation.

Une assistance des services juridique de l'Agglomération Côte Basque Adour a été sollicitée pour les documents administratifs que sont le Règlement de la Consultation et l'Acte d'Engagement.

Je rappelle que :

- ▶ L'étude de zone est une démarche d'évaluation :

Des impacts des activités humaines sur l'état des milieux

Des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

- ▶ Elle se déroule en 5 phases

Phase 1 : Etat des lieux, schéma conceptuel des expositions

Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts

Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux

Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement

Phase 5 : Evaluation quantitative des risques sanitaires

- ▶ Les phases 1 et 2 ont été menées.
- ▶ L'achèvement de l'étude consiste à mener les phases 3 à 5 pour lesquelles nous devons lancer une consultation.
- ▶ Plusieurs choix ont dû être opérés avec l'appui de l'INERIS et du COTECH, notamment dans la définition de prestation optionnelle et conditionnelle.

**Vous avez reçu les 3 documents par mail, avez-vous des propositions par rapport à leur rédaction ? Une observation de la Région concernant des clauses administratives complémentaires à porter au Règlement de Consultation. Ces points seront complétés sur le volet administratif avant diffusion. Des modifications peuvent être proposées avant la fin de semaine.**

#### **M. PAIRAULT - DREAL AQUITAINE**

Précise que la convention entre ASPPPI et DREAL est un avenant à la première convention qui s'achevait en 2015 et qu'elle a été prolongé jusqu'à décembre 2017. Il souligne qu'il serait très délicat de la prolonger au-delà, notamment parce que les données ayant servi à l'étude seraient obsolètes.

#### **Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes**

La participation du Conseil Régional est maintenue mais le % change. Nous aurons l'aval du Président et la délibération de la Région au mois d'avril.

#### **Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

Nous proposons à l'assemblée plénière :

De diffuser l'avis de consultation par voie de presse et par le site internet du SPPPI Estuaire de l'Adour, publication envisagée à partir de lundi 14 mars si possible,

De recevoir les candidatures par courrier ou dépôt en Mairie de Boucau avec émission d'un récépissé, réception jusqu'au mardi 26 avril 17h,

De réunir un comité d'ouverture des plis qui vérifiera la conformité des candidatures,

De réunir un jury qui examinera et comparera les offres pour retenir le candidat le plus performant.

L'objectif est de démarrer au plus vite, au mois de mai si possible et de boucler l'étude au plus tard en décembre 2017.

**Avez-vous des questions par rapport au processus de consultation proposé ?**

#### **Victor PACHON - CADE**

Le CADE avait proposé des points de prélèvements à proximité de l'autoroute (secteur IKEA, CANOPIA, etc). Peut-on demander des campagnes supplémentaires de la part d'AIRAQ.

**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

On a dû resserrer en raison des budgets. On espère pouvoir compléter ultérieurement notamment avec le PRSE3.

On a pu réunir des informations complémentaires pour éviter des mesures inutiles notamment :

BIL TA GARBI,

Abattoirs,

DASSAULT AVIATION.

**Pascal AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine**

La Région avait demandé un périmètre large au début afin de ne rien manquer. Les secteurs proches autoroute et aéroport ont été ainsi écartés dans un second temps suite aux analyses des prestataires notamment en raison d'un impact très localisé. Cependant, on les a maintenus dans l'étude afin de les conduire si les coûts le permettent.

**Marie-Ange THEBAUD**

On a aussi débattu sur la question des nuisances (bruit, odeur) qui sont maintenus dans la consultation en prestations conditionnelles dans la mesure où on n'est pas sur un impact sanitaire mais répondant à une forte demande des riverains.

**Nous pouvons passer au vote :**

**Qui est contre ? Personne**

**Qui s'abstient ? AIR LIQUIDE**

**La poursuite de l'étude de zone est donc approuvée par la plénière.**

Nous n'avons pas reçu de questions diverses.

La prochaine plénière se tiendra en juin-juillet avec :

- Présentation des dossiers TIMAC AGRO et RAFFINERIES DU MIDI
- Assemblée générale de l'ASPPPI.

Je vous remercie.